

IT-2019-182 : Assouplissement du traitement des récépissés de renouvellement de titres de séjour pour maintenir les droits aux prestations familiales

Historique

■ 10/05/2023

Ajout

1

Informations générales

Résumé	
Actions à réaliser / échéances	
Pris en application	
Voir aussi	
Modifie	

Directions émettrices

Directions Métier	Département	Pôle	Contacts	Directeur
Direction des politiques familiales et sociales	Département enfance, jeunesse et parentalité (DEJEP)	Coordination prestations légales		

Destinataires

Organismes destinataires	A l'attention de	Informés
Caf, Centre de Ressources	Mesdames et Messieurs les Directeurs d'organisme, Mesdames et Messieurs les Directeurs Comptables et Financiers, Mesdames et Messieurs les Responsables Centre de Ressources	

Processus

Processus

M3 - Assurer un paiement rapide et régulier du juste droit à l'utilisateur

Applicabilité

Applicable à compter du	13/11/2019
Champ d'application	DOM, Métropole
Jusqu'au	Sans limite
Communicabilité	Caf.fr

Nombre d'annexes : 0

Mesdames et Messieurs les Directeurs et Directeurs comptables et financiers des Caf et Centres de Ressources,

L'autorité de tutelle m'a fait connaître par lettre un assouplissement du traitement des récépissés de renouvellement de titre de séjour pour maintenir les droits aux prestations familiales.

Lorsque le motif de renouvellement est différent du motif de la première demande, le demandeur se voit attribuer un récépissé de première demande de séjour, ce qui conduit les organismes débiteurs de prestations familiales à suspendre les droits.

Pour éviter les ruptures de droit à tort des ressortissants étrangers, les récépissés de première demande sont désormais acceptés pour le bénéfice des prestations familiales dans les cas où les ressortissants sollicitant un renouvellement de titre de séjour bénéficiaient déjà des prestations familiales au titre d'un précédent titre de séjour ou récépissé de demande ou renouvellement de séjour.

Les modalités de traitement s'appliquant au récépissés de renouvellement de titres de séjour sont intégrés à l'assistant digital "titre de séjour". Une instruction sur les modalités de mise en oeuvre de l'assistant digital sera publiée prochainement.

Le référentiel national des pièces justificatives est mis à jour sous @doc en conséquence.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Directeurs et Directeurs comptables et financiers, l'expression de mes sentiments distingués.